

**Arrêté proclamant les résultats électoraux – Renouvellement complet des collèges de la
Faculté des Sciences de l'Homme et de L'Environnement de l'Université de La Réunion
Scrutin du 05 avril 2018**

Le Directeur de l'UFR SHE

Vu la loi 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur
Vu le décret 85-59 du 18 janvier 1985
Vu les statuts de l'université de la Réunion
Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007
Vu les statuts de l'UFR SHE
Vu l'arrêté du Directeur de l'UFR SHE, en date du 5 mars 2018, portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement du Conseil de Faculté.
Vu les arrêtés de recevabilités de l'UFR SHE en date du 30 mars 2018
Vu l'arrêté modificatif en date du 30 mars 2018 ;
Vu les Procès-verbaux de dépouillement du scrutin

Considérant les suffrages recueillis;

A R R E T E

Article 1 : Résultat du dépouillement

A l'issue du scrutin du 05 avril 2018, il a été procédé au dépouillement. Les dits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Collèges Electoraux	A	B	BIATSS	Usagers
Nombre de sièges à pouvoir	5	5	3	3
Nombre d'électeurs inscrits	20	72	21	1695
Nombres de votants	10	58	19	238
Bulletins blancs ou nuls	0	1	2	8
Suffrages valablement exprimés	10	57	17	230
Quotient électoral	2	11,4	5,67	76,67

Article 2 : Recensement des suffrages et répartition des sièges obtenus par les listes de candidats

Collège	Listes	Nombre de voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Nombre de sièges titulaires (suppléants)
A	SUD	10	5	0	5
B	Pour une FSHE unie dans la diversité	28	2	0	2
	SHE AVENIR	29	2	1	3
BIATSS	Union des BIATSS – UFR SHE	17	3	0	3
Etudiants et Usagers	UNEF et associations étudiantes	181	2	0	2 (2)
	Indépendants Libres et Etudiants – REUNION	49	0	1	1 (1)

Article 3 : Désignations des membres élus au conseil de l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement

➤ Collège A :

<i>LISTES</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
SUD	BASTIDE	Alain
SUD	BESSE	Pascale
SUD	DALLEAU	Georges
SUD	OLLIVIER	Christian
SUD	BOYER	Harry

➤ Collège B :

<i>LISTES</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
SHE AVENIR	THIANN-BO MOREL	Marie
SHE AVENIR	SAVIN	Ludovic
SHE AVENIR	SORA	Fiona
Pour une FSHE unie dans la diversité	GAILLAT	Thierry
Pour une FSHE unie dans la diversité	FOCK-BASTIDE	Isabelle

➤ Collège BIATSS

<i>LISTES</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Union des BIATSS – UFR SHE	BAREN COURT	Véronique
Union des BIATSS – UFR SHE	FAKRA	Damien
Union des BIATSS – UFR SHE	BOULO	Virginie

➤ Collège Etudiants et Usagers

LISTES	Titulaires	Suppléants
UNEF et associations étudiantes	BOYER Romain	MASSELLAMY Antoine
UNEF et associations étudiantes	NACAOUELLE Sarah	CHEVALIER Anaïs
Indépendants Libres et Etudiants – REUNION	PAVADEPOULLE Kelvin	JAURES Ophélie

Article 4 :

Les contestations sur la validité des opérations électorales seront portées dans un délai de cinq jours suivant la proclamation des résultats, **soit au plus tard le 11 avril 2018**, devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Article 5 : Exécution et mesures de publicité

Le Responsable Administratif de l'UFR SHE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté, par mail et voie d'affichage.

Fait à Le Tampon, le 6 avril 2018

Le Directeur de l'UFR
Sciences de l'Homme et de l'Environnement


Dominique MORAU